

Réforme de l'apprentissage : un grand saut dans l'inconnu...

Réforme de l'apprentissage : un grand saut dans l'inconnu...

Le 09 février dernier, le Premier Ministre Edouard PHILIPPE a présenté les grands contours de la réforme de l'apprentissage. Celle-ci s'articule autour de 20 mesures phares qui doivent permettre, selon ses auteurs, d'attirer plus de jeunes vers l'apprentissage. Pour autant, le Premier Ministre s'est bien gardé de s'engager sur des objectifs chiffrés, à l'instar du gouvernement « HOLLANDE » avec ses 500 000 apprentis.

Pour attirer davantage de jeunes, le gouvernement table donc sur une hausse de salaire de 30€ par mois, une aide au passage du permis de conduire, le droit de prolonger pendant 6 mois leur formation au sein du CFA, une limite d'âge pour être apprenti qui passe de 26 à 30 ans et l'assurance que les apprentis de 26 ans et plus seront payés au minimum au SMIC.

Quelques « mesurette » vont dans le bon sens, comme la certification des maîtres d'apprentissage et l'obligation de journées annuelles d'information sur les métiers et les filières en classes de 4^{ème}, 3^{ème}, 2^{nde} et 1^{ère}.

Ces quelques petits « plus » pour les apprentis positionnent-ils, pour autant, cette réforme à la hauteur des enjeux?

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le projet de réforme annoncé le 09 février 2018 fait surtout la part belle au patronat. C'est bien le MEDEF qui ressort grand gagnant dans le bras de fer qui l'a opposé, ces dernières semaines, aux régions et aux partenaires sociaux ! Sitôt l'annonce des

mesures faite, le MEDEF avec à sa tête Pierre GATTAZ, s'est empressé de publier un communiqué pour dire tout le bien qu'il pense du projet de réforme.

Et on comprend pourquoi quand on prend connaissance des mesures annoncées, favorables aux patrons :